

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

**PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2012 / 2013 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS"**

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à 431.38 € par élève des classes primaires de l'Ecole Privée domicilié à St Germain Laval, pour l'année scolaire 2012/2013.

**SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2012 / 2013 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"**

Décide d'attribuer une subvention de 175 € par élève, domicilié à St Germain Laval, de la classe maternelle de l'Ecole Privée "Les Marronniers" pour l'année scolaire 2012/2013.

**SUBVENTIONS 2012**

Décide d'accorder une augmentation de 2 % aux subventions attribuées annuellement.

D'allouer en 2012 une subvention à l'Association des DDEN de la Loire et à l'Association BMHO.

**DEMANDES DE SUBVENTION BALLON ROND GERMANOIS EN FETE**

Décide d'attribuer une subvention de 450 € à titre de participation à l'organisation de la fête patronale 2012.

**PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2012**

Donne son accord pour l'inscription des travaux de voirie pour l'aménagement de la desserte des équipements publics existants et en projet (salle des sports collège, école publique...), au titre du programme de voirie 2013 et sollicite l'aide prévue du Conseil Général de la Loire.

**PRESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT D'UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

Donne son accord sur la proposition faite par M. Rayko GOURDON, architecte du patrimoine pour l'étude de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine), pour un montant de 6 000 € HT sous réserve de l'attribution d'une subvention de 80% par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône Alpes et constitue une commission locale consultative.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

- Décide le recrutement d'un agent non titulaire à raison de 20 h/semaine pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire, suite au non octroi d'emplois aidés
- Décide la modification du temps de travail de la personne affectée à la demi-pension du Collège et à l'entretien de l'école publique (21 heures hebdo) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**FOURNITURE DE REPAS PAR LE COLLEGE AUX ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE PUBLIQUES RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Donne son accord sur le nouveau projet de convention préparé par le Conseil Général afin de définir les modalités d'application du service restauration et plus précisément la fourniture de repas par le Collège à des tiers.

**DECISIONS MODIFICATIVES REAJUSTEMENTS BUDGETAIRES 2012**

Emet un avis favorable pour le réajustement de crédits sur les prévisions budgétaires de l'exercice 2012 pour les Budgets Commune et Assainissement.

**INDEMNITES DU FERMIER / VENTES CONSORTS MONARD**

Approuve le versement des indemnités au fermier, dans le cadre des actes relatifs à l'achat des terrains pour la construction du groupe scolaire.